

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie La Forêt des Découvertes Inc.	Numéro de permis 2022013	Date d'inspection Le 26 juillet 2023	
Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes 3		Numéro de téléphone (506) 509-0079	
Adresse 66 Des Pionniers Avenue Balmoral NB E8E 2N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- Les jouets sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents. L'administratrice entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréée de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.
- Observations: À mon arrivée les enfants s'amuse à l'extérieur. En rentrant dans la garderie les enfants ont lavé leurs mains et ils ont mangé leur dîner.
- Discussions avec l'administratrice concernant le terrain de jeu.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 juillet 2023

Date

original signé par

Naomie Levesque-Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 juillet 2023

Date